

L'impact de la réforme Delevoye sur les orthophonistes

Dossier de presse du 12 septembre 2019

Collectif SOS Retraite

Notre profession sera impactée de plein fouet par la réforme en cours : nos cotisations seront doublées.

Nous verrons nos cotisations retraite passer d'environ 14 % actuellement à 28 % de prélèvement. 83,5 % d'entre nous ont un bénéfice se situant dans la tranche inférieure à 40 000 euros. Et le taux réduit prévu au-delà de 40 000 euros restera largement supérieur aux cotisations actuelles pour la minorité d'orthophonistes concernés. Dans les faits cela se traduira donc par une augmentation d'environ 200 % de la cotisation retraite.

Nous cotisons déjà pour obtenir des points, cela ne sera donc ni une nouveauté ni une avancée. D'autant que la valeur du point sera toujours hypothétique, nos retraites déjà indigentes ne doubleront pas. Rappelons également que notre caisse de retraite, la CARPIMKO, n'est pas un régime spécial, mais une caisse autonome, bien gérée, excédentaire et ayant déjà servi, à notre corps défendant, à renflouer les caisses d'autres régimes.

Les orthophonistes, professionnels majoritairement conventionnés, ne pourront augmenter leurs honoraires, car ils sont fixés par l'Assurance Maladie. De plus les séances ont une durée réglementaire : l'activité des orthophonistes ne pourra pas croître de manière à compenser les augmentations. Depuis novembre 2012 la lettre clé des orthophonistes n'a pas été revalorisée. Quelques saupoudrages ont eu lieu, ceux-ci ne compensant pas la perte de pouvoir d'achat subie depuis 7 ans. Nous sommes donc pieds et poings liés, contraints d'accepter des tarifs fixés par l'État et des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader sous l'effet des exigences administratives toujours plus nombreuses. Et maintenant nous devrions accepter ce hold-up qui mènera à notre perte. En effet, avec cette réforme, les orthophonistes verront leurs charges augmenter dramatiquement : en moyenne presque 500 euros par mois nets de perte!

On ne peut pas tondre un œuf et une telle perte de pouvoir d'achat se soldera par la fermeture de bon nombre de cabinets libéraux.

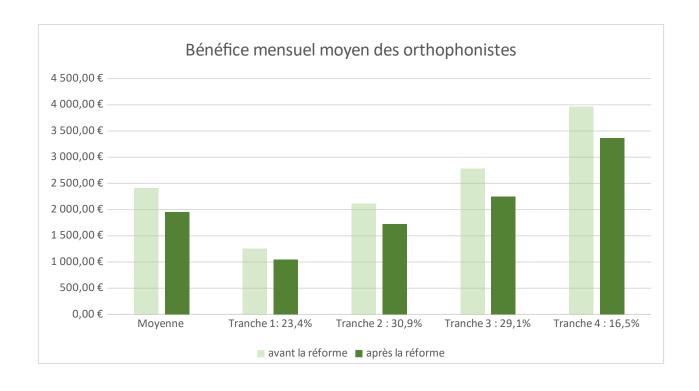
Près de 54 % gagnent au maximum 2100 euros jusqu'à la fin de leur carrière. Comment sera-t-il possible de supporter une baisse de revenu de 500 euros et de continuer à payer toutes les charges inhérentes au fonctionnement d'un cabinet libéral ? Comment pourrons-nous alors financer seuls la protection sociale à laquelle aucune cotisation ne nous donne droit ? Comment supporter un accident de la vie, une maladie, lorsqu'étranglés nous ne pourrons pas prévoir une épargne pour compenser les 90 jours de carence ?

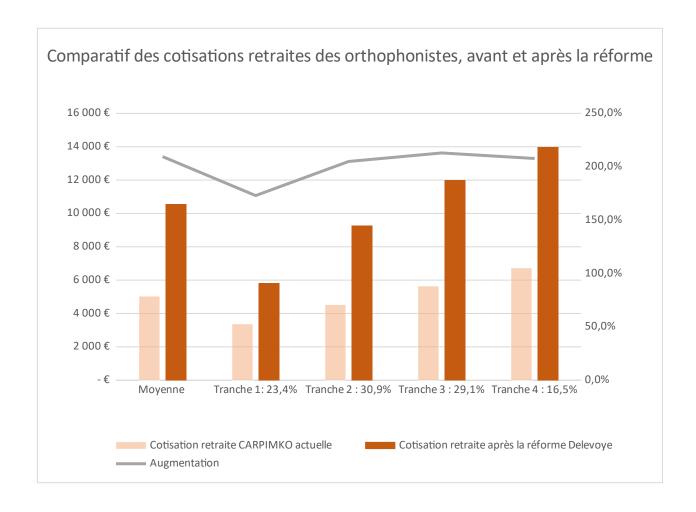
En conséquence, le nombre des orthophonistes déjà fortement insuffisant pour mailler le territoire va s'effondrer. Les structures privées et publiques ne pourront pas compenser puisqu'elles souffrent d'une pénurie de professionnels et ont accompagné le virage ambulatoire en ne recrutant plus.

Le résultat sera sans appel : les orthophonistes seront voués à disparaître, à l'hôpital, en ville et dans les établissements spécialisés.

À l'heure où la prise en charge des personnes âgées, mais aussi du handicap sont des priorités affichées par le gouvernement, il est incompréhensible au nom d'une pseudo égalité, de priver nos concitoyens des soins. La plus grande des injustices est ainsi faite aux orthophonistes qui verront leur métier disparaître, mais aussi aux patients qui ne pourront plus bénéficier des soins qui leur permettent une insertion ou une réinsertion active.

Les conséquences de cette disparition programmée pèseront lourd dans la société.





Le conseil d'administration d'ORA, Orthos, Réflexions, Actions! (Merci à Guillaume Lefebvre)